

Envoyé en préfecture le 05/06/2024

Reçu en préfecture le 05/06/2024

Publié le 05/06/2024

ID : 007-200039808-20240528-2024\_05\_003-DE

SLO

**Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche**

Délibérations du Conseil Communautaire

**Séance du 28 mai 2024**

Convocation du 21 mai 2024

**N° 2024\_05\_003**

**Objet : Agriculture/économie – Avenant à la convention avec l'association Prévigrière du 1<sup>er</sup> juin 2022**

Le 28 mai 2024 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à Saint Alban Auriolles salle Intergénérationnelle, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS, Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Thierry BESANCENOT, Lison BOICHUT, Vincent CERVINO, Maurice CHARBONNIER, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Max DIVOL, Patrice FLAMBEAUX, Nadège ISSARTEL, Gérard MARRON, Jacques MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Simone MESSAOUDI, Patrick MEYCELLE, Anne-Marie POUZACHE, Maryse RABIER, Joëlle ROSSI, Yvon VENTALON, Nathalie VOLLE.

Absents : Louise LACOSTE, Françoise PLANTEVIN

Pouvoirs Claude BENAHMED à Guy MASSOT, Sylvie EBERLAND à Vincent CERVINO, Françoise HOFFMAN à Denise GARCIA, Monique MULARONI à Sylvie CHEYREZY, Yves RIEU à Anne-Marie POUZACHE, René UGHETTO à Richard ALZAS

Secrétaire de Séance : Sylvie CHEYREZY

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 31

Nombre de pouvoirs : 6 - nombre de suffrages exprimés : 37

Vote contre :                    pour : 37                    abstention :

**Luc PICHON** rappelle aux conseillers que la communauté de Communes est compétente en matière de prévention de la grêle par le biais d'un conventionnement avec l'association Prévigrière.

Le but est de protéger les cultures et les biens de la population (toitures, vérandas, véhicules ...) par le fonctionnement d'un maillage de générateurs implantés sur le territoire (Balazuc, Orgnac l'Aven, Saint Remèze, Vagnas et Vallon Pont d'Arc). Les générateurs au sol sont activés par les opérateurs sur avis d'alertes météorologiques. La campagne de prévention débute le 25 mars et se termine le 15 octobre.

Suite à une augmentation drastique des charges après la campagne de 2023 qui a connu en grand nombre d'alertes ainsi qu'une révision à la hausse des barèmes applicables pour la mise à disposition des générateurs, l'assemblée générale de l'association a décidé d'appliquer une hausse de 6% des cotisations pour 2024.

La contribution financière pour 2024 s'établit à 5 454,36 € €

**Le Président** demande au Conseil de se prononcer sur cette question.

**Le Conseil Communautaire**, entendu l'exposé et après délibéré,  
A l'unanimité des membres présents et représentés,

**Approuve** la proposition d'avenant à la convention avec l'association Prévigrière pour une cotisation de 5 454,36 € en 2024.

Le Président

Luc PICHON



La Secrétaire

Sylvie CHEYREZY